

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 28 mai 2026

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 22

Votants : 23

Absent : 1

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme SIRVEN Françoise, M. LAVIE Richard, Mme BASTIDE Cécilia, Mme BOUSQUET Adeline, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme DURAND Carole, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. BELLOIR David, M. ARNAUD Hervé, M. DOUCIN Pascal, Mme FERRERES France, Mme MAHE Laetitia, M. SAVELLI Yohan, Mme LACROIX Anissa, Mme RIBEYROLLES Charline, M. RAYNAUD Thierry, M. GALTIER Laurent, Mme PIERROU Maira-Eleni

Procuration :

Julien FOURNEAU donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULES

Objet : ECOLES - Convention de gestion entre Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de Saint-Drézéry pour la gestion des « Bus du Savoir » (transports des élèves du 1er degré sur le temps scolaire, pour des activités sportives, culturelles, d'éveil et de découvertes sur le territoire métropolitain) – Avenant n° 01

Mme Bousquet, adjointe aux écoles et à la jeunesse, informe les membres du Conseil que par délibération du 16 octobre 2025, la convention de gestion entre Montpellier Méditerranée Métropole et la commune pour la gestion des « bus du savoir » (transport des élèves des classes d'enseignement du 1er degré de la commune sur le temps scolaire, en vue de pratiquer des activités sportives, culturelles, d'éveil et de découverte sur le territoire métropolitain) a été approuvée.

Suite à plusieurs réunions et échanges avec les communes, le périmètre de la convention a été élargi dans son article 1

Article 1^{er} – Objet et périmètre de la convention

Dans le cadre de la bonne organisation des services et en application des articles L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Saint-Drézéry confie à la Métropole, qui l'accepte, le service dit « des Bus du Savoir ».

Ce service a pour objet le transport des élèves des classes d'enseignement du 1^{er} degré de la commune sur le temps scolaire, sur tout le territoire de l'aire d'attraction de Montpellier et à destination notamment des équipements métropolitains, en vue de pratiquer des activités sportives, culturelles, d'éveil et de découverte dans le cadre des programmes obligatoires et facultatifs d'enseignement.

La commission Ecole Jeunesse qui s'est réunie le 5 mai 2026 propose de valider cet avenant n° 01.

Il est aussi rappelé que la délibération du 16 octobre 2025 a prévu que « égard aux montants à engager pour les bus du savoir, la commune définira un périmètre d'intervention. Celui-ci sera dans un premier temps dédié aux transports vers les piscines pour le « savoir nager ».

Il pourra ensuite évoluer selon les possibilités financières de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la signature de l'avenant n°01 à la convention de gestion entre Montpellier Méditerranée Métropole et la commune pour la gestion des « bus du savoir » (transport des élèves des classes d'enseignement du 1er degré de la commune sur le temps scolaire, en vue de pratiquer des activités sportives, culturelles, d'éveil et de découverte sur le territoire métropolitain).

- Eu égard aux montants à engager pour les bus du savoir, la commune définira un périmètre d'intervention. Celui-ci sera dans un premier temps dédié aux transports vers les piscines pour le « savoir nager ».

Il pourra ensuite évoluer selon les possibilités financières de la commune.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le 01/06/2026

Et publication ou notification le 01/06/2026